

RÉSISTANCE OU ALIÉNATION. LA QUESTION
DE L'INTÉGRATION DES DÉPENDANTS
DANS LA *FAMILIA* PLINIENNE

*Opposition or alienating condition. About integration
of the unfree men in the plinian familia.*

Antonio GONZALES

ISTA, Besançon

antonio.gonzales@univ-fcomte.fr

Fecha de recepción: 02-08-07

Fecha de aceptación definitiva: 03-09-07

BIBLID [0213-2052(2007)25;275-290

RESUMEN: Los esclavos, los hombres no libres y, también, los libertos se comportan de diferente manera ante sus *domini*. Según Plinio el Joven, los esclavos mantienen una actitud colectiva contra su *dominus*. La respuesta de los libertos en cuanto a la relación con el patronus es individual y la posibilidad de que puedan llegar a autogobernarse es muy peligrosa.

Palabras clave: Plinio el Joven, cartas, panegírico, esclavo, liberto, condición no libre, capacidad, comportamiento, oposición, autosuficiencia, *dominus*, *patronus*, condición alienante e integración en el grupo.

ABSTRACT: Slaves and unfree men but also freedmen have behaved differently towards their *domini*. For Pliny the Younger, slaves had a collective attitude against the *dominus*. The freedmen had an individual response about the relationship with the *patronus*. The possibility of a form of self government by the freedmen was a very dangerous opportunity.

Key words: Pliny the Younger, letters, panegyric, slave, freedman, unfree condition, ability, behaviour, opposition, self-sufficiency, *dominus*, *patronus*, alienating condition, group integration.

L'œuvre de Pline le Jeune est traditionnellement présentée comme un excellent moyen pour comprendre le fonctionnement de la société romaine du Haut-Empire. Intellectuel et administrateur au service d'un État qui gère les compétences et façonne les carrières personnelles, Pline entre en contact avec les différents groupes sociaux qui constituent une société bigarrée, hiérarchisée et profondément inégalitaire. Homme tolérant, il préconise un comportement plus ouvert envers des esclaves qu'il considère pour leurs qualités intellectuelles ou professionnelles. Homme nouveau, il n'exclut pas une possible ascension sociale des affranchis, dont certains font partie d'un des cercles des *amici*.

Le comportement des dépendants est indissociable des espaces dans lesquels ils interviennent. Nous aurions pu, de ce point de vue, restreindre notre approche aux seuls espaces assidument fréquentés par Pline: sa *domus* romaine sur l'Esquilin, ses *uillae* du *Laurentium*¹ et *in Tuscis*. Il faudrait ajouter cependant à ces demeures la maison ancestrale de Côme que Pline habite lors de ses voyages dans cette région. Riche ment meublée², elle nécessite une domesticité importante. De toute évidence, nous avons là des éléments de description de la vie de Pline et de ses activités qui font intervenir le monde bigarré des dépendants, dont il faut bien reconnaître que seuls les membres de la *familia urbana* nous sont un peu plus familiers en dépit de l'information lacunaire à son sujet. Il est vrai que Pline est peu disert sur les fonctions subalternes de sa maisonnée et c'est donc à travers les quelques relations d'activités domestiques que nous avons pu dessiner les contours d'une partie des activités et des individus qui les effectuent.

À l'exception des *Graeculi*, Pline préfère désigner les dépendants par leur(s) fonction(s). Il emploie volontiers des termes qualifiant plutôt un groupe constitué professionnellement, agissant collectivement ou individuellement, au service d'un maître/patron. Les *Gaditanae*, les *gladiatores*, les *comoedi*, les *bistriones* etc., appartiennent à ce groupe d'agents collectif qui peuvent déclencher les émeutes et les meurtres. Larcius Macedo ne fut-il pas tué par une partie de ses esclaves qui agirent en groupe pendant que d'autres qui lui étaient restés fidèles vinrent le secourir³? On ne peut nier que de nombreuses fonctions sont assurées en groupe, dans une collaboration ou dans une opposition. L'action individuelle ou collective est également déterminante pour l'acceptation ou le refus des situations de dépendance. Chez Pline, l'opposition est collective pour les esclaves, individuelle pour les affranchis. De ce point de vue, la description des groupes sociaux que nous offre Pline est fondamentale.

Le monde servile est perçu comme un ensemble homogène et collectif où les réactions sont prévisibles et donc mineures. Nous sommes donc loin des

1. PLIN., *Epp.*, I, 9, 4; I, 22, 11; II, 17; V, 2; VII, 43; IX, 40.

2. PLIN., *Ep.*, X, 8, 1.

3. PLIN., *Ep.*, III, 14. (...) *Larcus Macedo, uir praetorius, a seruis suis passus est* (...)

angoisses des deux derniers siècles de la République. A l'inverse, le monde des affranchis, par l'ouverture sociale dont il bénéficie semble difficilement maîtrisable. La preuve en serait apportée par le comportement des affranchis impériaux qui s'émanciperaient de leur patron et maître jusqu'à ordonner aux membres de l'aristocratie sénatoriale. L'impression qui se dégage de la lecture de Pline ne doit pas faire illusion. De fait, il ne faut pas interpréter l'opposition de Pline à Pallas et à Lycormas comme une simple aversion vis-à-vis d'affranchis impudents. L'affranchissement pose une question essentielle aux Romains: sont-ils prêts à perdre le contrôle des relations *post manumissionem*. Pour Pline, le problème, jusqu'à l'arrivée de Trajan, est que les princes s'étaient laissé dicter leurs actes par les affranchis⁴. Avec Trajan, l'empereur agit en véritable maître plus qu'en patron. Dès lors, l'autorité passe à un individu, seul à même de pouvoir faire respecter les droits du maître et du patron. Cette conception rejoint la vision essentielle de la place du Sénat comme institution de régulation des pouvoirs de l'État. A des corps constitués professionnellement ou sociologiquement ne peut répondre qu'un autre corps, le corps même de Rome, le Sénat. Face à l'arrogance des affranchis impériaux, libérés de fait de toute tutelle, les affranchis personnels de Pline, toujours sous le contrôle de leur ancien maître, sont une réponse à la dissolution sociale qui menace Rome.

Comme nous venons de le souligner, dans l'œuvre de Pline, il faut distinguer ce qui a trait aux esclaves de ce qui concerne les affranchis. De la même manière, il faut dissocier les descriptions relatives à ses affranchis ou à ceux de l'empereur, puisque Pline n'évoque pas les affranchis de ses correspondants. Synthétiquement, il faut opposer une *familia* servile type, propre à l'ensemble des propriétaires terriens aristocratiques d'une *familia* d'affranchis dont les interventions jusqu'au plus haut niveau de l'État finissent par brouiller les limites des catégories sociales.

Dès la seconde lettre du premier livre de sa *Correspondance*, Pline montre une méfiance évidente vis-à-vis des libraires qui ont à charge de vendre ses livres⁵. Le ton est donné en quelque sorte. Dans les descriptions que Pline fait des esclaves au travail ou dans leur cadre de travail, nous percevons d'emblée une certaine forme de résistance de la part des esclaves. Nous pourrions parler de forme larvée de résistance dans la mesure où la plupart du temps, il n'y a pas explosion de l'opposition et de réaction violente. Nous pouvons déjà citer, pour mémoire, le meurtre de Larcus Macédo par ses esclaves et la révolte individuelle d'un jeune affranchi, non encore muselé dirions-nous, contre son patron⁶. Cette différence entre les esclaves et les affranchis est à l'œuvre constamment dans la *Correspondance* de Pline. C'est d'ailleurs ainsi qu'il faut comprendre ses plaintes auprès de Pompeia Celerina.

4. PLIN., *Pan.*, 88.

5. PLIN., *Ep.*, I, 2, 6.

6. PLIN., *Ep.*, IX, 21.

Ce n'est pourtant pas qu'il manque d'attention pour ses esclaves ou pour ses affranchis. Une comparaison entre son esclave Encolpius et son affranchi Zosime montre qu'il est attentionné pour les deux. Mais au-delà du sentiment, l'affranchi Zosime apparaît comme celui qui possède le plus de qualités. Pline est un maître et un patron exemplaire pour son *humanitas*⁷. En avouant qu'il est le plus tendre des «pères de famille»⁸, il hiérarchise cependant sa compassion. Encolpius ne peut rien faire d'autre que ce qu'il fait. Il est en quelque sorte monovalent. Zosime lui a des compétences que son patron reconnaît et qui le font valoir à l'extérieur. Ce sont donc deux mondes qui coexistent dans la *familia* de Pline.

Au travail, globalement les esclaves comme les affranchis peuvent avoir deux types d'attitudes: l'obéissance ou l'opposition. L'une comme l'autre passent par des nuances plus ou moins marquées. Pour Pline, de toute évidence, plus les tâches demandées aux esclaves sont sans spécialisation, plus elles suscitent des oppositions qui se manifestent de manière larvée par la négligence, par exemple dans l'entretien d'un domaine ou d'un tombeau comme c'est le cas lorsque Pline constate amèrement que le tombeau de Verginius Rufus n'est pas achevé et laissé à l'abandon en dépit des engagements qui auraient dû être tenus⁹. L'oncle de Pline insiste aussi sur la négligence des esclaves qui ont laissé des feux attaquer les *uillae* de leurs maîtres lors de l'éruption du Vésuve¹⁰. La méfiance envers les esclaves est un réflexe, car les esclaves et, d'une certaine manière, les affranchis sont corruptibles¹¹ et corrupteurs comme le craint Pline à propos des esclaves publics recrutés comme gardiens de prison en Bithynie¹². De la même manière, ils peuvent, dans le cadre de leur travail attenter à la vie du maître. Le meurtre de Larcius Macedo ou l'ambiguïté du comportement des affranchis d'Afranius Dexter lors de sa mort montrent que le décès d'un maître peut être toujours suspect. Pline manifeste soit de la méfiance, soit de la compassion pour des esclaves d'autrui. Cette posture rhétorique ne l'empêche pas de condamner ou de craindre l'attitude de ses esclaves à certaines occasions, et ceci dès les premières lettres de sa *Correspondance*. Par exemple, un traitement médical doit être administré par des médecins¹³. Lorsque ce traitement est bénéfique, Pline n'hésite pas à intervenir en faveur du prescripteur

7. ANDRÉ, J.-M., «Pensée et philosophie dans les lettres de Pline le Jeune», *REL*, 53, 1975, pp. 225-247; SCHRÖDER, A., «El helenismo en la época y en la obra de Plinio el Joven», *AHAM*, 1983, pp. 51-65; MIGNOT, D.-A., «Droit, équité et humanisme d'après la correspondance de Pline le Jeune», *RD*, 66, 1988, pp. 587-603.

8. PLIN., *Ep.*, V, 19, 2.

9. PLIN., *Ep.*, VI, 10, 3.

10. PLIN., *Ep.*, VI, 16.

11. PLIN., *Ep.*, VI, 22, 4; II, 14, 6.

12. PLIN., *Ep.*, X, 19 et 20.

13. PLIN., *Ep.*, VIII, 24, 5.

et demander pour lui l'octroi de la citoyenneté romaine auprès de l'empereur, comme c'est le cas pour Harpocras et sa famille¹⁴ ou pour celle de Postumius¹⁵: l'un comme l'autre ne sont pourtant pas ses esclaves.

Il redoute ses absences trop longues, car lorsque le maître est absent et que les revenus sont maigres, les *serui* et *coloni* n'hésitent pas à piller les récoltes. Pour éviter cela, Pline pense transformer le mode de perception des métayages:

Car, au lustre précédent, en dépit de fortes remises, l'arriéré s'est accru; par suite, pour presque tous les fermiers, aucun souci maintenant de diminuer leurs dettes qu'ils n'espèrent plus pouvoir acquitter; ils pillent et dévorent les fruits, pensant que désormais ils ne les épargneraient plus pour eux. Il faut donc prévenir l'augmentation de ces maux et y remédier. Il n'y a qu'un moyen d'y remédier; c'est d'exiger le loyer non plus en argent, mais en nature et ensuite de préposer quelques-uns de mes gens à la surveillance des travaux et à la garde des récoltes. Et d'ailleurs il n'est pas de revenu plus légitime que celui que donne la terre, le temps, la saison¹⁶.

Il est donc nécessaire d'encadrer le monde des esclaves et des dépendants ruraux. C'est pourquoi il est impératif de recruter des *conductores* et des *rustici* compétents. Cette conception assez pessimiste ne semble pas valoir systématiquement pour les membres de la *familia urbana*. Ces derniers bénéficient d'une marge d'autonomie plus grande. Nous avons déjà évoqué la place d'Hermès auprès de Pline à propos des transactions financières et immobilières de celui-ci. Plus généralement, les affranchis ou les esclaves occupant des fonctions «intellectuelles» bénéficient d'une plus grande tolérance morale de la part de Pline. Les *lectores*, les *tabellarii*, etc. bénéficient de sa bienveillance et de ses encouragements. Les messagers sont ainsi chargés de mission délicates qu'ils exécutent la plupart du temps avec rapidité et zèle¹⁷, même si Pline remarque que certaines lettres lui arrivent trois à la fois, stigmatisant ainsi la lenteur du porteur de courrier. Il note cependant que les courriers partent spontanément¹⁸.

Mais une fois de plus il insiste sur le dévouement de certains de ses esclaves et de ses affranchis, mais aussi de ceux de ses correspondants, de son oncle ou de l'empereur. Il faudrait ici distinguer le comportement au travail des affranchis privés qui est présenté dans l'ensemble comme correct, à l'exception du

14. PLIN., *Ep.*, X, 5; 6; 7; 10.

15. PLIN., *Ep.*, X, 104.

16. PLIN., *Ep.*, IX, 37, 2: «Nam priore lustro, quamquam post magnas remissiones, reliqua creuerunt; inde plerisque nulla iam cura minuendi aeris alieni, quod desperant posse persolui; rapiunt etiam consumuntque quod natum est, ut qui iam putent se non sibi parcere. Occurrendum ergo augescuntibus uitiiis et medendum est. Medendi una ratio, si non nummo, sed partibus locem ac deinde ex meis aliquos operis exactores, custodes fructibus ponam. Et alioqui nullum iustius genus redditus, quam quod terra, caelum, annus refert».

17. PLIN., *Ep.*, X, 67, 1 à propos du legatus envoyé par le roi Sauromates.

18. PLIN., *Ep.*, I, 8, 1: *Addisti ergo calcaria sponte currenti (...)*.

cas des affranchis d'Afranius Dexter et le comportement des affranchis impériaux souvent marqué par l'insolence, voire une certaine négligence professionnelle. Lycormas est représentatif de ce second cas de figure. Il exige que le courrier du roi Sauromatès l'attende alors que le sien ne parvient pas à Pline. Ce dernier, en s'adressant à Trajan et en envoyant le courrier de Sauromates montre les limites de la compétence de Lycormas. On pourra cependant se demander ici si le retard est dû à l'incompétence de Lycormas ou à une forme d'opposition de la part de son messenger. Pline lui, en tout cas, donne une version défavorable à Lycormas. A l'inverse, les esclaves privés bénéficient, lorsqu'il s'agit de ceux de ses amis ou proches familiaux, d'une appréciation généralement positive, comme le montrent ces deux exemples puisés dans une lettre de remerciement adressée à Pontius et dans l'éloge du travail de son oncle.

Il semble bien que pour Pline ce soient les tâches domestiques qui caractérisent d'abord, et en contradiction avec la place qu'il accorde aux dépendants qui occupent des fonctions intellectuelles, les qualités intrinsèques d'un bon esclave. S'il avoue être trop tolérant avec ses propres esclaves, il reconnaît que l'accueil dont il bénéficie chez ses amis l'encourage à modifier celui de ses propres gens. Cette primauté du comportement domestique s'adresse aussi aux affranchis. Dans le certificat qu'il rédige en faveur de l'affranchi de Trajan, Maximus, Pline note les vertus cardinales de ce dernier, vertus qui sont celles d'un bon esclave et donc d'un bon affranchi.

Maître, Maximus, ton affranchi et procurateur, pendant tout le temps où nous avons été ensemble, m'est apparu probe, actif, zélé, aussi soucieux de tes intérêts qu'attaché à la discipline; je lui donne pour toi volontiers ce certificat avec toute la sincérité que je te dois¹⁹.

Les conditions d'existence déterminent, pour Pline, en partie le comportement des esclaves, mais son argumentation s'avère fautive lorsque celui-ci développe une situation d'usurpation des statuts juridiques. D'après lui, on rencontre dans sa province des situations paradoxales où des prisonniers, enfermés en raison de leurs crimes et condamnés à la gladiature ou à des travaux forcés, occuperaient la fonction de gardiens de prison et bénéficieraient de ce fait d'une gratification. Pline en dénonce l'habitude dans sa correspondance officielle à Trajan. Ce dernier exige alors un retour à des habitudes légales, dans lesquelles les esclaves ne peuvent occuper de fonction qui effacerait de fait leur macule servile²⁰.

19. PLIN., *Ep.*, X, 85: «Maximum, libertum et procuratorem tuum, domine, per omne tempus quo fuimus una probum et industrium et diligentem ac sicut rei tuae amantissimum, ita disciplinae tenacissimum expertus libenter apud te testimonio prosequor ea fide quam tibi debeo».

20. PLIN., *Ep.*, X, 31, 2.

Plus généralement les situations décrites par Pline sont plus communes. Larcus Macedo, par exemple, *uir praetorius*, est assassiné, parce qu'il était un maître orgueilleux et cruel. Il tenait cependant cela de son père qui était un ancien esclave²¹. On notera que la cruauté est ici due à l'origine servile, qu'elle trouve son origine même dans le statut de l'individu et qu'il est d'une certaine façon vain de vouloir intégrer des individus dont le comportement naturel est démesuré. Pourtant, malgré cette cruauté, Larcus Macedo comptait encore des esclaves et des concubines fidèles, ce qui semble étonner Pline. En dépit des craintes qui l'animent, il espère échapper à un sort aussi funeste puisque ses esclaves ne sauraient trouver une meilleure *familia*. C'est tellement vrai pense Pline que les affranchis en délicatesse avec leur patron viennent se réfugier auprès de lui pour trouver protection et compréhension²². Cette forme d'asylie privée est d'autant plus intéressante qu'il cite une seule fois une forme traditionnelle d'asylie *ad statuum* à propos d'un esclave qui trouve refuge au pied de la statue de Trajan.

Maître, le soldat Appuleius qui appartient au poste de Nicomédie, m'a écrit qu'un certain Callidromus s'est, alors qu'il était détenu par les boulangers Maximus et Dionysius, à qui il avait loué ses services, réfugié au pied de ta statue; conduit devant les magistrats, il a révélé qu'il avait été jadis l'esclave de Laberius Maximus, qu'il avait été fait prisonnier par Susagus en Mésie, et envoyé en cadeau par Décébale à Pacorus roi des Parthes, qu'il est resté plusieurs années à son service, ensuite qu'il s'est enfui et que c'est ainsi qu'il a fini par arriver à Nicomédie²³.

21. PLIN., *Ep.*, III, 14, 1: «Horrible mort de Larcus Macedo. Voici une terrible aventure qui pourrait être racontée ailleurs encore que dans une lettre. Larcus Macedo, un sénateur prétorien, a été victime de ses esclaves. C'était d'ailleurs un maître orgueilleux et cruel, dont le père avait été esclave et qui l'avait trop oublié –à moins qu'il ne s'en souvînt trop. Il prenait un bain dans sa villa de Formies. A l'improviste, ses esclaves l'entourent, l'un le prend à la gorge, l'autre lui frappe le visage, un autre lui meurtrit la poitrine, le ventre et, détail horrible, les organes les plus intimes. Le croyant mort, ils le jettent sur le pavé brûlant pour s'assurer qu'il ne vit plus». = «Rem atrocem nec tantum epistula dignam Larcus Macedo, uir praetorius, a servis suis passus est, superbus alioqui dominus et saeuus et qui seruissse patrem suum parum, immo nimium meminisset. Lauabatur in uilla Formiana; repente eum servi circumstant, alius fauces inuadit, alius os uerberat, alius pectus et uentrem atque etiam, foedum dictu, uerenda contundit; et, cum exanimem putarent, abiciunt in feruens pauimentum, ut experirentur an uiueret».

22. PLIN., *Ep.*, X, 21.

23. PLIN., *Ep.*, X, 74, 1: «Appuleius, domine, miles, qui est in statione Nicomedensi, scripsit mihi quendam nomine Callidromum, cum detineretur a Maximo et Dionysio pistoribus, quibus operas suas locauerat, confugisse ad tuam statuam perductumque ad magistratus indicasse seruissse aliquando Laberio Maximo captumque a Susago in Moesia et a Decibalo muneris missum Pacoro, Parthiae regi, pluribusque annis in ministerio eius fuisse, deinde fugisse atque ita in Nicomediam peruenisse»; COLIN, J., «Pline le Jeune et les cités grecques dans la province de Pont-Bithynie», *Historia*, 14, 1965, pp. 455-459.

La référence à l'exception impériale est bien entendu un moyen de rehausser sa propre attitude envers ceux qui viennent le supplier. Comme le rappelle Pline ailleurs, il est un maître mais aussi un père. Cette mansuétude il l'applique à ses paysans qui lui dévorent son temps dans sa *uilla in Tuscis* où pourtant il essaie d'échapper aux soucis. Pline reconnaît toutefois que les conditions d'existence de ses fermiers et de ses métayers se sont dégradées, ce qui les conduit parfois à piller les récoltes et gâcher ainsi les possibilités d'une reprise de l'activité économique et d'une amélioration de leurs conditions d'existence. Ces mauvaises conditions matérielles sont dues à des causes externes et non à une quelconque pression de la part de Pline lui-même. Les mauvaises conditions climatiques²⁴, la concurrence et la mauvaise gestion antérieure des domaines qu'il vient de racheter expliquent cette situation et conduisent Pline à écouter les plaintes au-delà de ce qu'il souhaite²⁵.

Une telle compassion amène Pline à loger ses dépendants dans de bonnes conditions et à leur offrir un espace de liberté lors des Saturnales²⁶, du moins dans sa *uilla des Laurentes*. Cette tolérance s'applique, parce que les esclaves agissent dans un espace et un temps circonscrits. Pline peut, dans d'autres cas agir avec sévérité, comme c'est le cas avec ce qu'il appelle les superstitions «étrangères» dans lesquelles il classe le christianisme, animé en partie par des *ancillae*²⁷. Toutefois les maladies et la mort sont présentes dans sa *familia*²⁸. Cela est d'autant plus affligeant que ce sont les esclaves ou les affranchis les plus proches de Pline qui sont touchés. La maladie d'Encolpius le prive d'un auditeur fidèle, celle de Zosime de son meilleur lecteur. Cette compétence exceptionnelle est au centre de l'échange épistolaire entre Pline et son grand-père par alliance Fabatus à propos de la vente d'un domaine, par l'affranchi Hermes, à Corellia²⁹. A l'opposé de ce comportement exemplaire se trouve Pallas, dont la fidélité à Claude n'a servi qu'à détruire l'État, ce que Pline rappelle dans son *Panégyrique* de Trajan³⁰. Ce cas limite de l'arrogance des affranchis, nous le trouvons déjà chez l'esclave lorsque Pline rapportant la mort de Larcus Macedo souligne que: «Son esclave avait touché légèrement un chevalier romain pour qu'il les laissât passer; le chevalier se retourna et administra non

24. PLIN., *Ep.*, VI, 30, 4; P. Defosse, «Note sur le climat en Italie centrale», *Latomus*, 40, 1981, pp. 105-109.

25. PLIN., *Ep.*, V, 14, 8; IX, 15, 1; IX, 36, 6; IX, 37, 2; D. Vera, «Dalla uilla perfecta alla uilla di Palladio: sulle trasformazioni del sistema agrario in Italia fra Principato e Dominato», *Athenaeum*, 93, 1 et 2, 1995, pp. 189-211 et 331-356, qui reprend les travaux antérieurs.

26. PLIN., *Ep.*, II, 17, 24.

27. Cf. l'abondante bibliographie donnée par E. Aubrion, «La "Correspondance" de Pline le Jeune: Problèmes et orientations actuelles de la recherche», *ANRW*, 33-1, 1989, pp. 304-374.

28. PLIN., *Ep.*, VIII, 16, 1.

29. PLIN., *Ep.*, VII, 11.

30. PLIN., *Pan.*, 88, 1.

à l'esclave qui l'avait touché, mais à Macédo lui-même un soufflet tel qu'il fut sur le point de tomber. Ainsi les bains ont été graduellement pour lui occasion d'outrage d'abord, puis de mort³¹.

L'esclave, l'affranchi attentent à la dignité d'un chevalier romain. C'est inacceptable. Cependant la réponse démesurée du chevalier inquiète Pline qui vit, à l'instar de nombreux sénateurs, la montée en puissance des chevaliers comme une dangereuse concurrence pour le service de l'empereur et de l'État. Ce qu'il faut certainement retenir au premier abord est cette volonté de faire respecter la déférence due à un libre, *a fortiori* envers un libre de rang élevé. Cette déférence peut se manifester de manière aussi paradoxale que spontanée, lorsque dans le cas de l'exécution de la vestale Arria le *carnifex* offre sa main pour aider la victime à quitter sa geôle³². Cet *obsequium* doit être naturel chez l'affranchi comme chez l'esclave, si l'on veut que les uns et les autres continuent d'effectuer les tâches qui sont les leurs. Or, Pline s'inquiète des formes plus ou moins conscientes et organisées d'opposition à cet ordre des choses. Les esclaves délaissent l'entretien des tombes³³, usurpent la citoyenneté³⁴, fuient leur maître³⁵, et n'hésitent pas à le tuer³⁶. Les affranchis, malgré les atouts de leur statut, deviennent arrogants, négligent l'*obsequium* et les *bona*, participent à l'élimination physique de leur maître³⁷ et accèdent néanmoins au plus haut niveau de l'État³⁸. Le plus souvent, la révolte se réduit à la lenteur du service, au retard dans la livraison des messages et au pillage des récoltes³⁹, phénomènes que nous avons déjà abordés.

Pline tient compte de ces différents comportements. S'il les condamne, il trouve que des raisons objectives préexistent à ce genre de comportement. La dureté des temps conduit les paysans à piller les récoltes, la dureté du maître conduit l'esclave à se révolter ou à le tuer. Par contre, il ne comprend pas que les affranchis qui ont bénéficié de la confiance de leurs maîtres puissent les trahir. L'influence négative d'un Pallas ou d'un Lycormas est sans doute due à la grande liberté d'action dont ils ont bénéficié et au pouvoir exorbitant qu'ils

31. PLIN., *Ep.*, III, 14, 7-8: «Eques Romanus a seruo eius ut transitum daret manu leuiter admonitus conuertit se nec seruum, a quo erat tactus, sed ipsum Macedonem tam grauitur palma percussit, ut paene concideret. Ita balineum illi quasi per gradus quosdam primum contumeliae locus, deinde exitii fuit».

32. PLIN., *Ep.*, IV, 11, 9.

33. PLIN., *Ep.*, VI, 10, 3.

34. PLIN., *Ep.*, X, 29, 1.

35. PLIN., *Ep.*, X, 74, 1.

36. PLIN., *Ep.*, III, 14, 1-5; VI, 25, 4.

37. PLIN., *Ep.*, VIII, 14, 12-17.

38. GIOVANNINI, A., «Pline et les délateurs de Domitien, *Opposition et résistances à l'Empire d'Auguste à Trajan*», Entretiens de la Fondation Hardt, XXIII, Genève, 1987, pp. 219-248.

39. Plin., *Ep.*, IX, 37, 2.

ont acquis. L'action que Pline prête à Trajan dans son *Panegyrique* vise à inverser cette situation et à remettre les ordres premiers aux premières places, tout en redonnant aux esclaves et aux affranchis la place qui est la leur dans la société romaine⁴⁰.

Il est difficile de déterminer par la seule étude de la *Correspondance* de Pline, un comportement type du maître d'esclaves ou du patron d'affranchis. Lui-même a des difficultés à se présenter comme un homme au comportement constant. Si ses esclaves parfois, par leur comportement, le font douter de son approche des relations entre maître et esclaves, il comprend leurs difficultés et cherche à leur donner des conditions de vie humaines. Il ne remet pas en cause fondamentalement l'esclavage. Qui le faisait à l'époque ? Sa réflexion politique et morale le conduit à pratiquer un humanisme qui en fait un digne héritier des positions défendues par Sénèque en la matière. Sa *Correspondance* est de ce point de vue révélatrice des contradictions d'un homme et d'un système, d'une certaine manière, qui reconnaissent aux esclaves leur humanité et pourtant légitimait leur exploitation économique, intellectuelle et sexuelle. Chez Pline, et c'est en cela qu'il reste un maître original, l'exploitation est essentiellement économique et intellectuelle, mais avec la volonté, au bout du compte, d'émanciper moralement, à défaut de le faire toujours juridiquement, ceux qui travaillent pour lui. Trois lignes de force dessinent le comportement d'un maître dans l'œuvre de Pline: le propriétaire terrien, l'intellectuel et le patron d'affranchi, les deux dernières catégories s'imbriquant de manière quasi inextricable. Chaque facette du maître/patron fonctionne avec ses propres codes, mais elle participe à la constitution d'un tout original, idéal peut-être de l'aristocrate stoïcien.

La gestion de ses domaines pèse sur la liberté de Pline. Il est fréquent que ce dernier se plaigne du temps qu'il doit consacrer à la gestion et aux plaintes de ses *conductores*, *actores*, *imbecillis cultoribus*, *rustici* et autres *coloni*. Il visite ses terres, supervise les récoltes et fait le tour du propriétaire pour rencontrer les paysans ou vérifier la bonne marche de ses domaines. Nous avons vu que ses domaines constituent une partie non négligeable de ses revenus qui grèvent autant son temps consacré à la lecture et à l'étude. Il recrute des *conductores*, mais se plaint de la difficulté à trouver des hommes compétents dans les tâches agricoles. Il renforce les domaines tout en étant conscient du coût.

40. PLIN., *Pan.*, 42, 2-3: «Reddita est amicis fides, liberis pietas, obsequium *SERVIS*: uerentur et parent et dominos habent. Non enim iam *SERVI* nostri principis amici, sed nos sumus, nec pater patriae alienis se mancipiis cariorem quam ciuibus suis credit. Omnes accusatore domestico liberasti unoque salutis publicae signo illud, ut sic dixerim, seruire bellum sustulisti. In quo non minus seruis quam dominis praestitisti; nos enim securos, illos bonos fecisti».

Cependant cette terre féconde périlite par le manque de ressources des cultivateurs. Car le précédent propriétaire a plus d'une fois vendu les instruments et en diminuant ainsi pour un temps les dettes arriérées des fermiers, il les a privés de leurs moyens pour l'avenir, faiblesse qui a grossi de nouveau l'arriéré.

Il faut donc les monter et, ce qui augmentera la dépense, en bons esclaves; car je n'emploie nulle part des esclaves à la chaîne pour la culture et ici personne ne le fait⁴¹.

Les marchés sont d'ailleurs peu prodigues en esclaves de cette qualité, même s'il trouve que les esclaves qui lui ont été achetés par Plinius Paternus sont d'un physique convenable, «il faut qu'ils soient bons à l'usage.»⁴² On comprend mal pourquoi il conseille à ses relations de «se décharger sur d'autres des soucis terre à terre et misérables»⁴³ de la gestion agricole. Le tiraillement entre la volonté de s'émanciper des tâches de gestion et le besoin de s'adonner à la vie intellectuelle sont constamment en conflit chez Pline. C'est pourquoi il remercie avec sincérité son ami Verus d'avoir fait cultiver une de ses terres qu'il vient de donner à sa nourrice⁴⁴.

Ses absences fréquentes, son attirance pour la vie intellectuelle et son *humanitas* l'empêchent d'exercer au mieux son rôle de maître. Dès lors, il se plaint de la nonchalance de ses esclaves domestiques et n'hésite à comparer leur comportement avec celui des esclaves de ses correspondants. Les descriptions sont tranchées, opposées, mais on est en droit de penser qu'il s'agit plus de flatter son interlocuteur que de décrire une situation réelle dont il vante les mérites à d'autres occasions. Pline est de ce point de vue l'anti-modèle du maître esclavagiste qui réduit ses esclaves aux fers et pratique l'insulte, *scurrilitas*, ravalant l'individu à un objet. Pour montrer son originalité, il use de deux types de procédés que nous avons déjà abordés. Il décrit les mesures qu'il adopte pour faciliter la vie de ses dépendants et démontre l'attitude inhumaine de certains maîtres qui, de toute façon finissent dans une mort violente, à l'instar de Larcius Macedo, mais surtout de Domitien qui prit le *populus* de Rome et les sénateurs qui en sont l'émanation en otage. La colère de Pline est alors réelle contre M. Regulus, zéléteur de Domitien, qui s'était par contre distingué dans cette pratique abominable qu'était la délation et l'insulte en accusant Arulénus Rusticus, de «singe des stoïciens» et d'esclave marqué du fer de

41. PLIN., *Ep.*, III, 19, 6-7: «sed haec felicitas terrae imbecillis cultoribus fatigatur. Nam possessor prior saepius uendidit pignora, et, dum reliqua colonorum minuit ad tempus, uires in posterum exhaustis, quarum defectione rursus reliqua creuerunt. Sunt ergo instruendi eo pluris, quod frugi mancipiis, nam nec ipse usquam uinctos habeo nec ibi quisquam».

42. PLIN., *Ep.*, I, 21, 2: (...) «credo decentes esse seruos, qui empti mihi ex consilio tuo, superest ut frugis sint, quod de uenalibus melius auribus quam oculis iudicatur».

43. PLIN., *Ep.*, I, 3, 3.

44. PLIN., *Ep.*, VI, 3, 1.

Vitellius», faisant ainsi référence à une blessure au visage d'Arulénus avait reçue au service de Vitellius⁴⁵.

Le comportement de Pline envers ses affranchis est sans ambiguïté. En dehors du fait qu'il s'inquiète pour leur état de santé (Zosime), qu'il leur fait une confiance réelle pour gérer ses affaires (Hermes), il les considère comme des autres lui-même. Son jugement sur un repas, auquel il fut convié, répartissant les individus de manière discriminatoire en fonction de leur statut, est sans aucun doute sincère et démontre s'il en était besoin, à propos de ses affranchis, qu'il les assure d'une réelle considération⁴⁶.

On s'étonnera de la fin de cette conversation –*Potest quia scilicet liberti mei non idem quod ego bibunt, sed idem ego quod et liberti*– qui laisse entendre que les affranchis ont un statut à table malgré tout différent. Pline ne les humilie pas en buvant le même vin qu'eux ? Nous sommes loin des repas de Trimalcion et Pline maintient ainsi les affranchis dans leur rang. N'oublions pas que le reproche essentiel qu'il fait aux affranchis impériaux, c'est d'avoir outrepassé les limites sociales auxquelles leur statut juridique aurait dû les y maintenir. D'ailleurs Pline tient ses esclaves et ses affranchis en estime au point de leur aménager des espaces à eux seuls réservés. *Paedagogium*, *dormitorium*, *gymnasium*⁴⁷, *reliqua pars*⁴⁸, quatre espaces dédiés au collectif que sont les esclaves et les affranchis, mais qui s'opposent au *cubiculum*⁴⁹, l'espace du maître. Si l'individu est nié en tant que tel puisqu'il est cité au pluriel, nous avons vu que Pline distingue cependant, à la lumière des activités qu'il leur demande, des individualités: les affranchis globalement, Encolpius parmi les esclaves.

Le travail intellectuel est bien le seul élément qui contribue de manière certaine à la promotion individuelle au sein de la *familia*. Cette obsession du texte le pousse à bousculer les habitudes de ses amis, de ses correspondants, de son cercle littéraire, à précipiter la circulation des lettres au point qu'il se propose de payer le *viaticum* du porteur de courrier⁵⁰. De fait, il intervient en

45. PLIN., *Ep.*, I, 5, 2: «Rustici aruleni periculum fouerat, exsultauerat morte, adeo ut librum recitaret publicaretque, in quo Rusticum insectatur atque etiam «Stoicorum simiam» appellat, adicit *Vitelliana cicatrice stigmatum*»; cf. A. Giovannini, *loc. cit.*

46. PLIN., *Ep.*, 6, 2-4: «Nam sibi et paucis opima quaedam, ceteris uilia et minuta ponebat. Vinum etiam paruulis lagunculis in tria genera discipserat, non ut potestas eligendi, sed ne ius esset recusandi, aliud sibi et nobis, aliud minoribus amicis (nam gradatim amicos habet), aliud suis nostrisque libertis. Animadvertit qui mihi proximus recumbebat, et an probarem interrogauit; negaui; «tu ergo» inquit «quam consuetudinem sequeris?» –Eadem omnibus pono; ad cenam enim, non ad notam inuito cunctisque rebus exaequo, quos mensa et toro aequaui. –Etiamne libertos?» –Etiam; conuictores enim tunc, non libertos puto». Et ille: «Magno tibi constat. –Minime. Qui fieri potest?» Potest quia scilicet liberti mei non idem quod ego bibunt, sed idem ego quod et liberti».

47. PLIN., *Ep.*, II, 17, 7.

48. PLIN., *Ep.*, II, 17, 9.

49. PLIN., *Ep.*, II, 17, 22.

50. PLIN., *Ep.*, III, 17, 2.

faveur d'affranchis qui ont failli à l'*obsequium* ou qui ont été affranchis dans des conditions douteuses que les juristes condamnent⁵¹. Le point commun entre tous les individus que Pline promet ou cherche à promouvoir est la proximité avec les fonctions intellectuelles, fonctions qui demandent des compétences particulières qui vont de la confiance que Pline peut accorder à un porteur de lettre qui aura un message oral à transmettre, à la lecture de ses textes, en passant par la formation (*praeceptores*, *rhetoires*, *professores*, etc.), l'art (*pictores*, *artifices*, etc.), etc. Nous pourrions trouver en partie la palette des compétences et la reconnaissance qui les accompagne dans les dernières manifestations d'affection de la fille de Fundanus:

Comme elle vouait aux nourrices, aux pédagogues, aux maîtres, une affection dont les nuances variaient avec leurs conditions⁵²

Pline, pour lutter contre le destin tragique de ceux qui l'entourent dans sa *familia*, avoue que leur état de santé l'incite à favoriser de quasi-testaments, des recommandations, des partages, des dons, des legs et même des affranchissements, à la condition que les individus affranchis et bénéficiaires de sa mansuétude restent dans l'obéissance de l'ancien *dominus* et du nouveau *patronus*⁵³.

L'accent est ainsi porté sur la relation affective qu'il entretient avec les membres de sa *familia* par l'utilisation d'un vocabulaire choisi dans le registre linguistique stoïcien, par lequel il souhaite prendre ses distances avec les pratiques de son temps. Il peut alors écrire:

La joie et la consolation sont pour moi dans les lettres, et rien n'est si joyeux qu'elles ne rendent plus joyeux, si triste, qu'elles ne rendent moins triste. Ainsi donc, affligé par la mauvaise santé de ma femme et par de dangereuses maladies de mes gens, même par la mort de quelques-uns, j'ai eu recours à l'unique soulagement de mes douleurs, l'étude, qui me donne de mieux sentir les malheurs, mais aussi de les supporter plus patiemment⁵⁴.

51. PLIN., *Ep.*, IV, 10, 1-2.

52. PLIN., *Ep.*, V, 16, 3: (...) «ut nutrices, ut paedagogos, ut praeceptores pro suo quemque officio diligebat».

53. PLIN., *Ep.*, VIII, 16, 1: «Confecerunt me infirmitates meorum, mortes etiam, et quidem iuuenum. Solacia duo nequaquam paria tanto dolori, solacia tamen; unum facilitas manumittendi; uideor enim non omnino immaturos perdidisse quos iam liberos perdididi; alterum, quod permitto seruis quoque quasi testamenta facere eaque ut legitima custodio. Mandant rogantque quod uisum; pareo ut iussus. Diuidunt, donant, relinquunt, dumtaxat intra domum; nam seruis res publica quaedam et quasi ciuitas domus est».

54. PLIN., *Ep.*, VIII, 19, 1: «Et gaudium mihi et solacium in litteris nihilque tam laetum quin his laetius, nihil tam triste quod non per has minus triste. Itaque et infirmitate uxoris et meorum periculo, quorundam uero etiam morte turbatus, ad unicam doloris leuamentum, studia, confugi, quae praestant ut aduersa magis intellegam, sed patientius feram».

A l'inverse comme nous l'avons vu Pline récompense les médecins qui l'ont soigné en demandant et en obtenant la citoyenneté romaine pour eux et leurs proches. Nous ne reviendrons pas ici sur le droit de patronage, que nous avons déjà évoqué, exercé par Pline et sur les recommandations qu'il pratique, mais c'est une activité qu'il exerce fréquemment pour ses affranchis et ceux des libres qu'il patronne.

Toutefois, nous avons vu que si Pline considère ses affranchis dignes de confiance et d'amitié parce qu'ils ont su rester là où leur rang les autorisait, à de rares exceptions (hostilité à Maximus en *Ep.*, X, 27; louanges en, *Ep.* X, 85), Nous avons déjà souligné combien Pline est hostile à la place hypertrophiée qu'ont occupée les affranchis impériaux sous les Julio-Claudiens et sous Domitien. Dans cette perception, Pallas représente le cas type de l'affranchi qui a gravi tous les échelons de l'État et qui finit par asservir le Sénat, le *populus* et le prince lui-même.

(...) représentez-vous César, en présence du Sénat, obéissant aux prières ou plutôt à l'ordre de son affranchi (car un affranchi qui prie son patron dans le sénat lui commande en réalité)⁵⁵

Lycormas, dans une mesure nettement moindre représente pour Pline à nouveau cette volonté. Or, Lycormas n'est pas Pallas et Trajan n'est pas Domitien.

Tel était l'avalissement des honneurs, de ceux même que Pallas ne dédaignait pas. Il se trouvait pourtant des gens de naissance distinguée pour rechercher et désirer ce qu'ils voyaient donner à un affranchi, promettre à des esclaves⁵⁶.

Pline regrette amèrement que des membres de son ordre se soient corrompus avec le pouvoir de Domitien, sa *Correspondance* en fait foi mais passe sous silence les étapes de son propre *cursus honorum* effectué en bonne partie sous Domitien. C'est donc sur la conception de la place des affranchis chez Trajan que Pline espère pouvoir peser pour inverser la domination des affranchis impériaux et redonner toute sa place à l'aristocratie sénatoriale dans la conduite des affaires de l'État.

C'est que la servitude de l'époque précédente a engendré véritablement l'oubli et l'ignorance de toutes les bonnes habitudes et en même temps du droit sénatorial. Combien en effet d'hommes assez courageux pour consentir à apprendre ce qui ne

55. PLIN., *Ep.*, VIII, 6, 12: (...) «Imaginare Caesarem liberti precibus uel potius imperio coram senatu obtemperantem (imperat enim libertus patrono quem in senatu rogat)».

56. PLIN., *Ep.*, VIII, 6, 16: «Ea honorum uilitas erat, illorum etiam quos Pallas non dedignabatur, inueniebantur tamen honesto loco nati qui peterent cuperentque quod dari liberto, promitti servis uidebant».

doit leur servir à rien? Ajoutez qu'il est difficile de retenir ce qu'on a appris sans le mettre en pratique. Voilà pourquoi le retour de la liberté nous trouve dépourvus et inexpérimentés; enthousiasmés de sa douceur, nous nous voyons obligés d'observer certaines coutumes avant de les connaître⁵⁷.

La critique moderne, en ce qui concerne les questions relatives à l'esclavage dans l'œuvre de Pline, s'est partagée entre les défenseurs d'un maître bon pour ses esclaves en s'appuyant essentiellement sur une lecture des informations concernant les affranchis et ceux qui voyaient dans Pline un maître traditionnel, appuyant leur démonstration sur les activités économiques de Pline dans ses domaines agricoles. La réalité est certainement entre les deux.

Pour appuyer la thèse du propriétaire esclavagiste à travers les évocations qu'en fait Pline lui-même nous trouverons une série d'exemples qui partiront de l'utilisation d'un vocabulaire mettant en scène des situations d'esclavage avant d'évoquer des situations réelles d'esclavage dans le monde plinien. La servitude en amour (*non amoribus seruit...*)⁵⁸ soumet l'esclave des passions (*qui omnium libidinum serui...*)⁵⁹ à des entraves dont il ne peut s'échapper. Cette image s'applique également à l'ami que l'on veut s'attacher:

Vous me promettez à la fin qu'une fois informé du programme de ma vie, vous vous évaderez des soucis domestiques et prendrez immédiatement vos ailes pour venir ici où je suis en train de vous fabriquer des entraves que vous n'arriverez à briser d'aucune manière⁶⁰.

La servitude de l'esprit trouve son parallèle dans la servitude des corps. Domitien, en instaurant le spectacle permanent, donnait libre cours aux gladiateurs, aux pantomimes, aux mignons, aux bouffons, aux fous⁶¹. Pline utilise ainsi l'énumération pour renforcer l'impression d'asphyxie, de surpopulation

57. PLIN., *Ep.*, VIII, 14, 2-3: «Priorum temporum servitus ut aliarum optimarum artium sic etiam iuris senatorii obliuionem quandam et ignorantiam induxit. Quotus enim quisque tam patiens, ut uelit discere quod in usu non sit habiturus? Adde quod difficile est tenere quae acceperis, nisi exerceas. Itaque reducta libertas rudes nos et imperitos deprehendit; cuius dulcedine accensi cogimur quaedam facere ante quam nosse». Sur la rhétorique plinienne, voir E. Aubrion, «Pline le Jeune et la rhétorique de l'affirmation», *Latomus*, 34, 1975, pp. 50-130; J.W. Tellegen, «*Oratores, iurisprudentes* and the *causa curiana*», *RIDA*, 30, 1983, pp. 293-311; G. Calboli, «Pline le Jeune entre pratique judiciaire et éloquence épictétique», *BAGB*, 44, 1985, pp. 357-374.

58. PLIN., *Ep.*, VII, 26, 2.

59. PLIN., *Ep.*, VIII, 22, 1.

60. PLIN., *Ep.*, IX, 28, 4: «Polliceris in fine, cum certius ed uitae nostrae ordinatione aliquid audieris, futurum te fugitium rei familiaris statimque ad nos euolatorum, qui iam tibi compedes nectimus, quas pertringere nullo modo possis».

61. Vois aussi PLIN., *Ep.*, IX, 17, 1-2.

que représente l'invasion du monde des libres par les dépendants. Toujours à propos de Domitien, Pline s'offusque qu'il n'y eût plus de lieu qui ne pratiquait l'adulation du prince. Les louanges des empereurs étaient célébrées jusque dans les jeux et dans les spectacles, modulées, dansées, «pour corser toutes les bouffonneries, par des voix, des rythmes, des gestes efféminés.» Mais ce qui le scandalise le plus était qu'ils fussent loués en même temps au Sénat et à la scène⁶².

Il serait paradoxal de conclure sans revenir aux principaux intéressés, les esclaves et les affranchis. En fait, le découpage statutaire n'est pas aussi simple. Pline utilise volontiers des formes verbales ou nominales, des procédés de désignation, des substantifs, des adjectifs et des pronoms possessifs qui ne renvoient pas forcément à des esclaves ou à des affranchis. Notre étude a porté sur les dépendants et non sur les seuls esclaves et affranchis. Les mutations qui traversent la société romaine ont fait éclore de nouveaux statuts sans faire disparaître les anciens. Les lettres de Pline se font en quelque sorte l'écho de ces mutations. Il faut donc distinguer les différents groupes de dépendants et en leur sein opérer à nouveau des découpages afin de mettre en évidence la complexité de la société que nous décrit Pline. Une société bigarrée, à la hiérarchie stricte que des groupes sociaux tentent de transgresser parce qu'ils ont désormais accès à des conditions d'existence améliorées pour certains, parce qu'ils ont obtenu des droits nouveaux qui leur permettent d'accéder à un statut juridique supérieur pour d'autres. Pline use de ses droits de patronat pour favoriser tel ou tel affranchi, comme il use de son droit inaliénable de maître pour affranchir certains de ses esclaves. Cette ouverture sociale ne cherche pas, pour autant, à cacher que les esclaves et les affranchis peuvent toujours être une menace pour les libres. Cette conscience permet de mieux comprendre toute la relativité de l'*humanitas* de Pline le Jeune.

62. PLIN., *Pan.*, 54, 1.